

# CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES MESURES D'ENCADREMENT CLINIQUE

## FICHE SYNTHÈSE - COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE



### **But**

Approfondir les connaissances des membres de la communauté de pratique tout en développant un ensemble de bonnes pratiques, et ce, en interagissant en groupe sur une base continue et à long terme. Les membres ont un intérêt commun dans un champ de savoir et sont conduits par un désir et un besoin de partager des problèmes, des expériences, des modèles, des outils et des meilleures pratiques.

### **Clientèle cible**

Les communautés de pratique (CdP) réunissent des intervenants de même titre d'emploi.

### **Contexte d'utilisation**

Dans une même communauté, les expertises sont partagées ou complémentaires. La participation est volontaire et les membres sont concernés par des objectifs ciblés dans le plan d'action annuel de la communauté de pratique.

### **Fréquence et durée**

- La fréquence et la durée des rencontres varient selon le plan d'action annuel et les objectifs de la communauté;
- Un maximum de 24 heures est alloué annuellement pour la préparation, la recherche et les rencontres de CdP (par exemple, 6 rencontres de 3 à 4 heures);
- L'approbation du gestionnaire est requise si la CdP nécessite davantage de temps pour son fonctionnement (par exemple, pour un mandat spécifique).

### **Informations importantes**

- L'animateur de la communauté s'engage habituellement pour un mandat d'un an;
- À chaque année, la CdP produit un plan d'action et un rapport annuel de ses activités;
- Un gestionnaire parraine chaque communauté afin d'assurer l'arrimage entre les demandes de la CdP et les orientations organisationnelles. Il exerce également un rôle de vigie quant à la fréquence et aux sujets des rencontres. Les CdP privilégiées sont structurées, c'est-à-dire orientées vers des objectifs spécifiques. Elles doivent répondre prioritairement aux besoins suivants: aide et soutien entre professionnels, vérification des pratiques ou application de nouvelles pratiques, partage ou production de nouvelles connaissances, développement de nouvelles compétences ou répondre à un besoin spécifique de l'organisation (expérimentation d'un nouvel outil de travail, consultation relative à une nouvelle pratique, etc.);
- Les agents de planification, programmation et recherche (APPR) de la DSM peuvent offrir leur soutien à une CdP lors de sa mise en place afin de lui permettre de devenir autonome ou en réponse à un besoin ciblé d'une CdP existante.

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET ACCÈS AUX OUTILS:**  
**[HTTP://INTRANET.CISSS-GASPESIE.GOUV.QC.CA/SCRIPTORWEB/SCRIPTO.ASP?](http://intranet.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/scriptorweb/scripto.asp?RESULTAT=252164)**  
**[RESULTAT=252164](http://intranet.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/scriptorweb/scripto.asp?RESULTAT=252164)**